

**Les Associations et Organisations: Associations des Habitants de Gron, Association Environnementale Dongeoise des Zones à Risque et du PPRT, ATTAC, Bretagne Vivante, Comité Stopbure en Retz, Hors la Loire, Ligue des Droits de l'Homme, Terre et Mer pour l'Avenir du Vivant, Vivre à Méan Penhoët Union Syndicale SOLIDAIRE, EELV, LFI.**

à Madame la Rédactrice. Monsieur le Rédacteur

Prière insérer.

**LE PRÉFET A L'OPPORTUNITÉ DE CHOISIR LA SANCTION APPROPRIÉE**

Le Collectif, qui avaient appelé au rassemblement le 14 octobre 2022 devant la sous-Préfecture de St Nazaire s'est réuni jeudi 6 juillet.

Les Associations et Organisations souhaitaient faire le point sur les réponses apportées par l'exploitant YARA aux différentes mesures du plan "vigilance renforcée" imposés par le Ministère de l'Écologie à l'industriel dès le 1er juillet 2021, rappelé par un autre "plan de conformité" en date du 10 novembre 2022.

Force a été de constater que les échéances que l'exploitant avait lui-même fixées pour 2021 et 2022 ne sont toujours pas respectées. Les non conformités constatées à l'occasion des différentes visites d'inspection de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), mettant en danger la sécurité des salarié(e)s, des populations et l'environnement, assorties de mises en demeure et d'astreintes financières sont malheureusement toujours d'actualité. Les risques d'explosions (AZF, Beyrouth, ...), les pollutions, de l'air par les poussières, des eaux souterraines et de surface, par les rejets de phosphore et d'azote perdurent et contribuent à dégrader l'environnement. La mise en sécurité notamment de la salle de contrôle n'est toujours pas assurée.

Au respect de la réglementation, l'industriel oppose ignorance, mépris même après avoir été débouté par le Tribunal Administratif des recours qu'il avait déposés contre les arrêtés préfectoraux qui lui étaient prescrits le 14 avril 2023.

Si les astreintes financières et leur recouvrement laissent l'industriel indifférent plus soucieux d'engranger ses propres bénéfices au détriment de l'intérêt général, les représentants de l'État ne peuvent plus faire œuvre de complaisance. Les sanctions imposées à YARA doivent être à la hauteur des atteintes portées à la sécurité. Nous demandons toujours la suspension administrative de l'entreprise. Cette suspension, sans impact pour les salariés et permettant la réalisation des travaux indispensables de mise aux normes, Monsieur Le Préfet a en toute liberté le pouvoir de la décider !

Dès à présent, les associations et organisations décident d'appeler à un rassemblement le 14 octobre prochain.

Dès le mois de septembre, une campagne de sensibilisation de l'opinion publique via la mise à disposition d'un texte-pétition, d'une conférence de presse prévue le 18 septembre, d'une réunion publique organisée le 26 septembre participeront à la réussite du mouvement.

A Donges le 10 juillet 2023

Pour les Associations et Organisations: Marie Aline LE CLER- AEDZRP.